

CH_VB 20018056 vom 7. Dezember 1989

Bundesverwaltung, 1989-12-07, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20018056__td_

FR: CH_VB 20018056 du 7 décembre 1989

IT: CH_VB 20018056 del 7 dicembre 1989

Erwägungen

E. 7

Dezember 1989 N 2029 Vorkommnisse im EJPD le chef du département a donné les instructions nécessaires et si ces instructions ont été suivies; il ne lui appartient en revanche pas d'indiquer à la Police fédérale comment elle doit faire son travail. Sur cet objet, M. Petitpierre a fait hier d'excellentes observations; je ne les répéterai pas. Troisième paradoxe: on veut supprimer les fichiers de la Police fédérale, voire la Police fédérale elle-même, ou en tout cas assurer un libre accès à tout un chacun. Mais on entend simultanément renforcer la coopération internationale en matière de terrorisme, de lutte contre le blanchissage d'argent sale, etc. Croyez-vous que les services de police étrangers voudront collaborer avec la nôtre, si elle n'a pas de mémoire? Etes-vous prêts à ouvrir les dossiers en tout temps aux trafiquants, aux terroristes et à tous ceux que nous voulons traquer pour que chaque matin ils viennent voir ce que la Police fédérale peut bien savoir sur leur compte? Rappelez-vous aussi que le policier ne peut travailler qu'avec des fiches et des notes. Si vous lui interdisez de les consigner sur des documents officiels, il le fera sur son carnet personnel et là il n'y aura plus de contrôle du tout. Cette affaire nous apprend qu'il existe une morale démocratique qui doit aussi être respectée par la Police fédérale. Mais cette morale doit être concrète, s'appliquer au monde dans lequel nous vivons, et non pas nager dans des concepts abstraits. Il ne faut pas oublier que qui veut faire l'ange fait la bête. Hier wird die Beratung dieses Geschäftes unterbrochen Le débat sur cet objet est interrompu Schluss der Sitzung um 11.30 Uhr La séance est levée à 11 h 30

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Vorkommnisse im EJPD. Parlamentarische Untersuchungskommissionen Evénements survenus au DFJP. Commissions d'enquête parlementaires In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1989 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

E. 08

Séance Seduta Geschäftsnummer 89.006 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 07.12.1989 - 08:00 Date Data Seite 2011-2029 Page Pagina Ref. No 20 018 056 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.